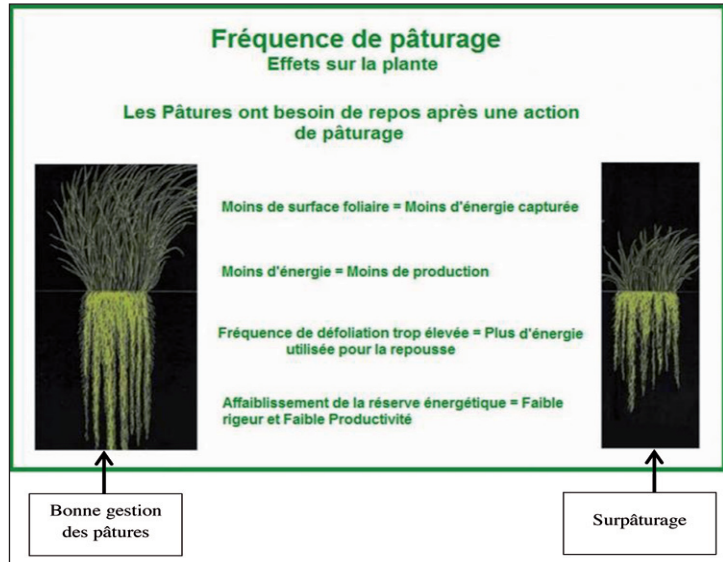




## Innover dans la gestion de ses pâturages : les éleveurs ovins découvrent le pâturage éco-intensif

Avec les fluctuations des prix et l'incertitude des «aides PAC» dans la durée, les modèles d'élevage actuels et la façon de concevoir la gestion globale d'une ferme à long terme peuvent être remis en cause. Parler d'autonomie alimentaire est devenu incontournable. Afin d'amener les éleveurs ovins à réfléchir sur leurs pratiques de gestion de l'herbe, la Chambre d'agriculture de la Moselle a organisé fin novembre une formation sur le pâturage. Onze éleveurs ont répondu présents.



Un repos de la plante permet une reconstitution de la surface foliaire. source : patureSens

Shane Bailey, intervenant à PatureSens, est venu faire part de son expérience lors de deux journées de formation. Ayant grandi dans l'élevage entre la France et la Nouvelle-Zélande, toujours en 100 % pâturage, sans mécanisation, aliment ou bâtiment, il souhaite pouvoir partager et diffuser ses connaissances afin d'aider les agriculteurs à s'approprier le pâturage. Il fait aujourd'hui la promotion de ce l'on appelle le pâturage éco-intensif. Pour bien comprendre le principe, avant tout, il est important de reprendre les bases de la croissance de l'herbe. Les graminées se reproduisent de deux manières : par épiaison et par tallage. Grâce à ce dernier, la plante va produire de jeunes feuilles, d'excellente qualité nutritionnelle. L'idée est donc de forcer la plante à taller un maximum (idéalement six à sept fois par an) pour bénéficier d'une qualité optimale et augmenter la quantité à l'hectare.

En cas de croissance trop avancée (épiaison) ou d'une trop grande consommation de surface foliaire (sur-pâturage), la plante n'est plus capable de se redévelopper. Ainsi un chargement trop élevé dégrade la couverture végétale et réduit à

sèche mais, à l'inverse, un chargement trop faible va favoriser les plantes indésirables non consommées par les animaux. Déterminer le chargement instantané d'une zone est le principal facteur relatif au succès de toute gestion de pâturage.

### Augmenter la productivité à l'hectare

Afin de contrôler l'impact du pâturage (qualité et quantité), au fil de l'année, il est important de laisser suffisamment de temps aux plantes pour reconstituer leurs réserves énergétiques. Le principe est le suivant : le parcellaire de l'exploitation est subdivisé en paddocks de 1 à 2 hectares, clôturés en fixe et séparés par des chemins. La taille et le nombre de ces paddocks dépend des besoins du troupeau et doivent donc être adaptés à chaque élevage. La durée de séjour ne doit pas excéder trois jours afin de ne pas pâturer les repousses et ainsi causer des dommages à la pâture. Grâce à ce pâturage tournant, la rentabilité à l'hectare est améliorée et on peut ainsi espérer une valorisation de l'herbe de 9 Tms/ha/an (la moyenne des exploitations lorraines si situe autour de 5 Tms/ha/an) et ce, sans aucun apport extérieur (engrais et concentrés).

Le groupe s'est montré très intéressé par la découverte de cette technique innovante vis-à-vis de nos systèmes de production lorrains. Les stagiaires se retrouveront en février pour finaliser leurs plans parcellaires individualisés.

**Christelle VAILLANT,**  
conseillère ovins viande

Chambre d'agriculture de la Moselle  
Service élevage  
Tel : 06 80 61 85 80  
christelle.vaillant@moselle.chambagri.fr

L'évaluation visuelle du sol et de la pâture permet aux éleveurs de s'interroger sur leurs propres pratiques de gestion de l'herbe.

Comité de rédaction du 06/01/17 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élèves ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hachet, C. Marconnet, M. Marhain, C. Rettel, A. Touchot.

# Nouvelles zones vulnérables : la suite

Dans les premiers épisodes, nous avons évoqué toutes les mesures à mettre en place pour être au fait de la réglementation. Le zoom d'aujourd'hui, est un pan essentiel du dispositif, le Plan prévisionnel de fumure (PPF).

Calculer une dose d'azote à la culture et surtout par parcelle, c'est l'objectif assigné au PPF. Pour notre part nous lui en assignons d'autres : l'économie, la logistique et l'environnement.

### L'équation de la juste dose

Pour sa réalisation il faut prendre en compte tous les éléments qui composent l'équation du calcul de la «juste dose». Cette équation a été proposée par les membres du GREN (Groupe Régional d'Expertise Nitrates) et validée officiellement par le Préfet de la Moselle.

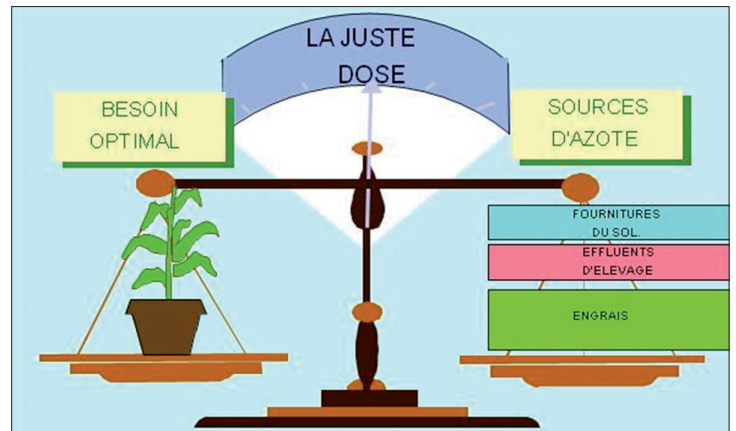
Dans cette équation, on retrouve, selon les types de sol et le système d'exploitation, les besoins unitaires par quintal (b), l'objectif de rendement (Y), les fournitures en azote du sol (Po), l'effet CIPAN (EffCI) et le coefficient d'utilisation de l'azote (CAU).

L'équation : juste dose minérale = ((bY-Po-EffCI)/CAU) - azote organique

Exemple : pour un blé d'hiver avec précédent colza dans un système céréalier sur un sol argilo-calcaire moyennement profond, la juste dose est 181kg d'azote/ha = ((3u(b)\*75q(Y))-80u(Po))/0.8(CAU).

### Le rendement dans la juste dose

Pour l'objectif de rendement, le GREN nous fournit des références. Il est cependant le critère le plus sensible à variations. En effet, il varie d'une exploitation à l'autre, d'une parcelle à l'autre, voire d'une zone de parcelle à l'autre. Dès lors, bien choisir son rendement objectif, en étant le plus proche des moyennes constatées les dernières années est prépondérant. On peut utiliser la moyenne olympique. Pour



cela, on prend les cinq dernières années de rendement, on retire la meilleure et la moins bonne et on fait une moyenne avec les trois autres années.

Exemple de calcul de moyenne olympique, toujours pour le blé d'hiver, à partir des références du service agronomie (enquête moisson) : les rendements enquêtés sont, en 2012 65.8 q/ha, en 2013 80.2 q/ha, en 2014 74.3 q/ha, en 2015 85 q/ha et en 2016 55.3 q/ha. On retire 2015 et 2016 et on calcule la moyenne sur 2012, 2013 et 2014 soit une moyenne olympique de 73.4 q/ha.

### Le PPF, outil logistique

Le PPF permet aussi d'optimiser son organisation grâce à un rétro planning de travail : le calendrier prévisionnel d'épandage. Phase primordiale, c'est le moment de se poser les bonnes questions pour bien fractionner, choisir les bons stades et les bonnes formes d'engrais. Cependant, au moment de réaliser les épandages, une adaptation aux conditions climatiques et aux développements des plantes sera probablement nécessaire. Là aussi, des outils d'aide à la décision sont disponibles. On peut citer

les plus emblématiques comme la pesée de colza ou les mesures par colorimétrie (satellite ou drone).

Pour plus de renseignements, vous trouverez sur le site de la DREAL le référentiel régional pour le calcul de la dose : [http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/151008\\_artSGAR\\_DoseAzote\\_cle5de4ef-2.pdf](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/151008_artSGAR_DoseAzote_cle5de4ef-2.pdf)

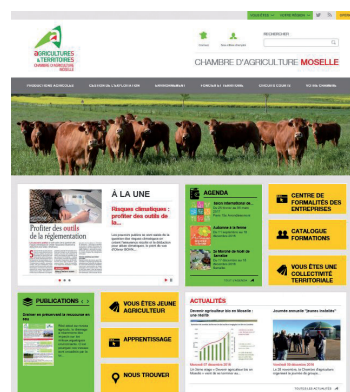
Les références sur le fractionnement sont bien connues. Les agronomes des Chambres d'agriculture ou de la filière les tiennent à votre disposition, pour vous permettre de faire les bons choix.

Vous trouverez également les formations proposées sur la gestion de la fertilisation dans le catalogue de formations Form'agir disponible sur <http://cra-lorraine.fr/index.hp?pagerubrique=Formations%20courtes> ou en contactant le 03 83 93 34 93.

**Alice ALBERT,**  
consultante environnement

Chambre d'agriculture de la Moselle  
Service agro-environnement  
03 87 66 12 44  
alice.albert@moselle.chambagri.fr

## LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE À VOTRE SERVICE



Accueil du public

A Metz, 64 avenue André Malraux

Standard : 03 87 66 12 30

du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

Dans les bureaux décentralisés, sur Rdv

Morhange, 2 rue du Pratel

Tél. 03 87 66 12 30

Sarrebourg, 33 rue du Général De Gaulle

Tél. 03 87 66 04 41 (sauf le mercredi)

Retrouvez nous sur

@cda57



et sur

[www.moselle.chambre-agriculture.fr](http://www.moselle.chambre-agriculture.fr)